

Lithofin KF Sani-Joints

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Lithofin KF Sani-Joints

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

DOMITEC Sarl
rue Archimède, ZI de l'Albanne, F-73490 La Ravoire
Téléphone 04 79 25 04 80, Fax 04 79 25 07 10
E-Mail info@domitec.net

Service des renseignements

Département technique
Téléphone 04 79 25 04 80
Fax 04 79 25 04 80

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Fabricant

LITHOFIN AG
Heinrich-Otto-Straße 36, D-73240 Wendlingen
Téléphone +49 (0)7024 94 03-0, Fax +49 (0)7024 94 03-40
E-Mail info@lithofin.de
Internet www.lithofin.de

Service des renseignements

Labor
Téléphone +49 (0)7024 9403-0
Fax +49 (0)7024 9403-40
E-mail (personne compétente):
info@lithofin.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Mo-Fr. 8.00-16.00
Téléphone +49 (0)7024 9403-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Phrases R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Indications complémentaires

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

Xi Irritant



Phrases R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les aérosols.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
50 Ne pas mélanger avec des acides.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers

Effet(s) nocif(s) possible(s) sur l'homme et symptôme(s) éventuel(s)

En raison de la valeur du pH (voir chapitre 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Nettoyant contenant de l'hypochlorite

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	< 20	Xi R36
7681-52-9	231-668-3	hypochlorite de sodium	< 5	C R34; R31; N R50

Remarques complémentaires

Ces risques s'appliquent aux matières premières sous une forme concentrée. Ils n'ont rien à voir avec les exigences d'étiquetage du produit fini.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de blanchiment chlorés

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

poudre ABC

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Remarques complémentaires

aucune

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Porter un appareil de protection respiratoire lors de la pulvérisation.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 20 °C.

**Classe de
stockage (RFA)** 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

filtre à combinaison multiple ABEK

(EN 14387, 133, 140, 149)

en cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mains

gants (résistants aux lessives alcalines)

Le matériau du gant (EN 374) doit être imperméable et résistant au produit. La compatibilité du gant de protection pour le travail à effectuer (par ex. résistance mécanique, résistance aux produits) doit toujours être contrôlée.

Respectez les indications du fabricant concernant la perméabilité et le temps de claquage ainsi que les consignes et les informations relatives à l'utilisation, au stockage et à l'entretien.

Les gants de protection doivent être immédiatement remplacés lorsqu'ils sont endommagés ou s'ils présentent les premiers signes d'usure. Organiser le travail de manière à ce que les gants ne soient pas portés en continu.

Étant donné que le produit est une préparation à base de différentes substances, la résistance des matériaux du gant ne peut pas être définie à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

Hersteller/manufactor: KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia

Résistance contre les substances dangereuses mentionnées au chapitre 3:

Caoutchouc butyle, 0,5 mm, > 8h

Caoutchouc fluoré, 0,7 mm, > 8h

Caoutchouc nitrile, 0,4 mm, > 8h

Protection des yeux

lunettes de protection

(EN 166)

Protection de la peau

vêtement de protection résistant aux bases
(EN-ISO 20345, EN 13034, 14605,340-463-943-1, 943-2)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide	Couleur jaunâtre	Odeur piquante
------------------------	----------------------------	--------------------------

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	ca. 11,5 - 13,5				
début d'ébullition	> 90 °C				
Point d'éclair	> 60 °C				
Densité relative	ca. 1,1 g/cm ³	ca. 23 °C			
Solubilité dans l'eau					miscible en toutes proportions
Viscosité (durée d'écoulement)	< 30 s	ca. 23 °C		ISO 2431/3 mm	

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

Lithofin KF Sani-Joints

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	non déterminé			
DL50 aiguë par contact avec la peau	non déterminé			
CL50 aiguë par inhalation	non déterminé			

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	non déterminé			
Biodégradabilité	non déterminé			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

Avant rejet dans les canalisations, traiter selon l'état des techniques.

Remarques générales

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

16 03 03*

Nom du déchet

déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

! SECTION 14: Informations relatives au transport

! Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN - Marchandise non dangereuse

! Transport maritime IMDG

UN - no dangerous goods

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN - no dangerous good

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Directive Biocides (98/8/CE).

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive COV (composants organiques volatils)

Valeur COV <100 g/L

(composants organiques volatils)

! Remarque

VOCV-Schweiz/OCOV-Suisse/OCOV-Svizzera:

ohne VOC-Abgabe/sans taxe COV/senza tassa sui COV (< 3 % VOC)

Réglementation nationale

Prescriptions, limitations et interdictions diverses

Merkblatt A008: "Persönliche Schutzausrüstungen"

Merkblatt A010: "Betriebsanweisungen für Tätigkeiten mit Gefahrstoffen" (BGI 566)

Merkblatt A023: "Hand- und Hautschutz" (BGI 540)

Merkblatt M004: "Reizende Stoffe Ätzende Stoffe" (BGI 595)

Merkblatt M050: "Tätigkeit mit Gefahrstoffen" (BGI 564)

Merkblatt M 053: "Arbeitsschutzmaßnahmen bei Tätigkeiten mit Gefahrstoffen" (BGI 660)

TRGS 510 Lagerung von Gefahrstoffen in ortsbeweglichen Behältern

Classe de danger pour l'eau 2 VwVwS (17. 05. 1999)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 34 Provoque des brûlures.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.